

Bonjour à tous les adhérents et amis d'Eau-Secours-Briançonnais (ESB),

Le 17 /02 2020

Voici un message d'information que nous aurions bien préféré ne pas avoir à vous envoyer ! Comme vous le savez, la CCB avait décidé en juin dernier de résilier le contrat d'assainissement du Briançonnais avec la SEERC-SUEZ. Depuis lors, elle était pleinement engagée dans le transfert de ce contrat à la SPL Eau-Services-Haute Durance fixé au 1er mars prochain. A notre demande, notre association était impliquée dans la mise au point du nouveau contrat entre la CCB et la SPL, ce qui avait donné lieu à un bon nombre de discussions et de réunions de travail.

Or, courant janvier, voici que la SEERC-SUEZ a obtenu un jugement favorable (pour elle !) sur une action en référé qu'elle avait introduite quelques semaines auparavant au tribunal administratif (TA) : le juge a décidé que la résiliation unilatérale et anticipée du contrat de DSP est suspendue !!

La situation est donc maintenant la suivante : la SEERC-SUEZ reste jusqu'à nouvel ordre titulaire de l'assainissement dans le Briançonnais, dans le cadre du contrat de DSP que nous ne connaissons que trop, et le projet de transférer cette prestation à la SPL est ajourné. La SPL reste bien entendu opérateur de tout ou partie de la distribution d'eau potable dans plusieurs communes, en particulier Briançon.

La SEERC-SUEZ est décidément attachée comme un poux à ce mauvais contrat. Elle doit être loin d'y perdre autant d'argent qu'elle le prétend ..., et elle veut probablement donner une leçon à la CCB. Elle montre bien plus ses talents dans le domaine de l'acharnement procédurier qu'elle ne l'a fait, depuis des années, pour traiter convenablement ses clients : la CCB et les usagers du Briançonnais !

La CCB va contester ce jugement de référé, pour obtenir du TA un jugement sur le fond. Il ne faut donc pas considérer ce qui vient de se passer comme irréversible. Mais les délais des procédures judiciaires sont tels que ce n'est que dans 12 à 18 mois qu'on en saura plus.

Vous trouverez ci-dessous le communiqué que nous avons adressé fin janvier au Dauphiné Libéré et à DICI TV. Ce texte replace, sans s'étendre, cet épisode malheureux dans le contexte actuel des élections municipales où se confrontent deux visions opposées du service public, certainement pas sans conséquences pour les usagers.

Bien cordialement à tous,

Le CA d'ESB

["Communiqué de l'association Eau-Secours-Briançonnais, le 28/01/2020.](#)

*Ces derniers jours, le Dauphiné Libéré s'est fait l'écho de la décision récente rendue en référé par le tribunal administratif sur le contrat de DSP Assainissement du Briançonnais, ainsi que des commentaires de MM. Murgia puis Fromm. Cette décision suspend les positions prises depuis juin dernier par la CCB, visant à résilier unilatéralement son contrat avec la SEERC-SUEZ et à confier l'assainissement à partir du 1er mars prochain à la SPL-ESH-D.*

*Au-delà des commentaires clairement influencés par les élections toutes proches, nous souhaitons apporter les clarifications suivantes pour le compte de notre association :*

- depuis son origine, nous proclamons que les services publics de l'eau et de l'assainissement -bien public essentiel- ne doivent pas relever de la marchandisation et doivent au contraire rester sous le contrôle direct de la puissance publique sous la vigilance de la société civile (les usagers).*
- depuis plus de 10 ans, nous condamnons le contrat établi en son temps par M. Bayrou avec la SEERC - Lyonnaise des Eaux - SUEZ pour son opacité, son caractère défavorable pour les usagers, et les mauvaises relations entretenues par cette dernière avec la CCB, qui nuisent entre autres à l'efficacité du service.*
- nous avons dit, et continuons à dire, que l'intérêt actuel et à terme des usagers du Briançonnais -y compris les principaux opérateurs économiques- est de cesser la mauvaise expérience avec la SEERC-SUEZ et de confier l'assainissement à l'entité publique locale SPL-ESH-D (ce qui n'exclut pas notre obligation de vigilance). Notons que la décision récente du TA ne s'oppose pas à ce transfert : elle en suspend le processus.*
- les conséquences financières de ce transfert, qui pèseront in fine sur les usagers, représentent bien sûr un enjeu important, mais encore très largement hypothétique. Nous attirons l'attention de tous sur le fait que le montant de 35 millions d'euros de pénalités cité par M. Murgia n'est pas du tout avéré : il représente la revendication de la SEERC - SUEZ !*
- Seule la valeur de la reprise des équipements et installations pour un montant de 13,4 millions d'euros est établie : elle nous semble régulièrement calculée et, que ce soit avec la SEERC-SUEZ ou avec la SPL-ESH-D, les usagers auront à en assumer le coût (d'ailleurs un peu moins élevé dans le cas de la SPL, moins gourmande que la SEERC en frais financiers).*

*Pour notre part, au nom des usagers qui nous font confiance depuis des années, nous continuerons à soutenir les solutions les plus adaptées pour les habitants et la qualité environnementale du Briançonnais.*

*Le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais*